

REPUBLIQUE

CERES

1^{re} Emission

Le décret du 24 août 1848, dans son article 5, autorise la vente, par l'Administration des Postes - *au prix de 20 centimes, 40 centimes et 1 franc, des timbres ou cachets dont l'apposition sur une lettre suffira pour en opérer l'affranchissement.*»

Le 7 septembre le noir pour le 20 c, le bleu pour le 40 c et le rouge pour le 1 franc sont choisis.
La fabrication du 20 c commence le 30 novembre et l'impression le 4 décembre. La couleur noire permettait d'imprimer de jour comme de nuit. L'impression du 1 F débute le 31 décembre 1848.

Le 9 mars 1849 il fut décidé de prendre la couleur bleu pour le 20 c (cf chapitre NON EMIS). Le 40 c, qui n'avait pas encore été imprimé, se vit attribuer la couleur orange, dont l'impression commença le 14 avril 1849. Il n'existe aucun essai du 40 c en bleu. L'appellation « Cérès » est celle des philatélistes. L'Administration la nomme « République ».

2^e Emission

Le Conseil des Postes du 9 mars 1849, puis le Ministre, le 19 du même mois, avaient fixé les couleurs des trois premières valeurs et prévu pour le 10 c le bistre et pour le 15 c le vert en cas de créations nouvelles.

La loi du 15 mai 1850 et la circulaire du 20 juin 1850 créent les valeurs de 10 c bistre et 15 c vert, le 25 c bleu devenant le port de la lettre simple en remplacement du 20 c noir.

Chaque valeur peut être utilisée seule ou en combinaisons. Le 15 c n'a été mis en vente qu'à Paris puisqu'il affranchissait la lettre simple (jusqu'à 15 grammes) de Paris pour Paris.



(2)

10c
vert



(3)

20c
noir/jaune



20c
noir
jaune



(3a)

20c
noir/blanc



20c
tendance gris



(4)

25c
bleu



Fillet
absent.



(4a)

25c
blue/rose



me



Procureur

(4b)

25c
blue/jaune



(4)

25c
blue/pâle



(4c)

25c
blue/rose/jaune



(4d)

25c
blue/air



⑤

40c
orange



⑥

10
canadian brown



PRESIDENCE

Effigie de Louis-Napoléon Bonaparte, Président de la République. La loi du 3 janvier 1852 puis la décision ministérielle du 27 du même mois prescrivent le remplacement de l'effigie sur les timbres-poste.

Le graveur général des Monnaies, Jacques-Jean Barre, se vit confier la gravure du nouveau poinçon. Furent prévues à ce type les valeurs de 1 F, 40 c, 25 c, 15 c, 10 c. Les deux seules valeurs émises furent le 10 c et le 25 c; les autres ne reçurent aucun commencement d'exécution. Les timbres à l'effigie de Cérès continuèrent à être utilisés et même pour les 1 F, 40 c, et 15 c continuèrent à être imprimés.

La fabrication suit les mêmes processus que pour les deux premières émissions. Les planches comportent un filet d'encadrement à environ 7,5 mm des timbres périphériques. Un galvano du 10 c présentant un tête-bêche a été fabriqué mais n'a pas servi. Le graveur s'inspira d'un daguerreotype tiré spécialement et apposa son initiale B sous le cou du Prince Président.

⑨
10c
bleue jaune



⑩
25c
bleue



10c
bleue
jaune



PHILATELIA

20 RUE DROUOT PARIS 9

PARIS
FRANCE



CERTIFICAT D'AUTHENTICITÉ

PHILIPPE ET THALÈS PAPADOPOULOS
EXPERTS

EMPIRE

Première émission

Louis-Napoléon, après le coup d'Etat du 2 décembre 1851 devient Empereur à la suite du plébiscite du 21 novembre 1852. Le 8 janvier 1853 Jacques-Jean Barre est chargé de modifier la légende des timbres-poste. Les planches à fabriquer sont mentionnées dans une lettre adressée au Ministre : 1 F, 40 c, qui avaient été prévues au type précédent mais non réalisées et 25 c, 10 c.

Barre, à partir du poignçon Présidence, grava le poignçon Empire type 1 qui servira à confectionner les planches d'impression jusqu'en 1857, et qui est conservé au Musée de la Poste.

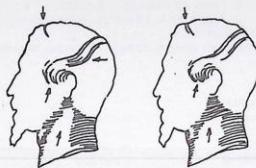
Un second poignçon, type 2 provient très vraisemblablement de celui au type 1 et fut réalisé par Désiré-Albert Barre, fils de J-J. Barre une reproduction en métal doux est prise au balancier monétaire, puis trempée. De relief inverse cette empreinte donne à son tour en creux une empreinte qui est retouchée puis trempée. Le même principe de pièces mobiles, appelées gousjons, permet d'obtenir les diverses valeurs faciales.

La fabrication des planches et l'impression resteront semblables à celles des émissions précédentes. Toutes les planches d'impression fabriquées avant 1855 portent des filets d'encadrement. Certains furent supprimés à cette époque, d'autres resteront en place jusqu'au début 1861. Quelques tirages portent, dans une ou dans les deux marges horizontales des points ronds ou carrés, imprimés en même temps que les vignettes. Il peut s'agir soit de calés interpanneaux ; on les trouve dans les coins des feuilles de 150, soit de repères.

Plusieurs valeurs nécessitent de nombreux galvanos, certains uniquement dans la période non dentelées ; d'autres mixtes. Il fut même imprimé, vers 1861 des feuilles de 300 comportant un galvano type 1 et un galvano type 2.

Tous les timbres sont imprimés, comme pour les émissions précédentes sur du papier teinté dans la pâte de la couleur diminutive de celle de l'impression. Les chiffres de tirage augmentent considérablement à partir de 1854, les qualités et nuances des papiers deviennent moins suivies et les variations d'épaisseur et de couleur beaucoup plus marquées.

Certaines valeurs recourent des percages et dentelures par des particuliers, voir ce chapitre.



type 1 type 2

(1) tpe vert olive



(1a) tpe bronze



Deuxième émission

La loi du 7-10 mai 1853 créait la « prime à l'affranchissement ». Les lettres affranchies de Paris pour Paris ne payant que 10 c alors que celles non affranchies étaient taxées à 15 c. Le gouvernement étendit, par la loi des 20-25 mai 1854, exécutoire le 1^{er} juillet 1854, le même système aux lettres échangées entre deux bureaux de recette différents. Il fallut donc imprimer des timbres à 20 c et à 80 c en remplacement de ceux à 25 c et à 1 F ; les lettres non affranchies payant 30 c.

Le 5 c, « de couleur verte comme les anciens timbres à 15 c » fut créé par décision Ministerielle du 31 août 1854 pour l'affranchissement de certains imprimés.

La loi du 25 juin 1856 et l'arrêté ministériel du 9 juillet 1856 reforment l'affranchissement des imprimés. Le ministre des Finances autorisa le 17 octobre 1859 la création de nouveaux timbres-poste à 1 c, 2 c, 4 c, et la direction générale des Postes décida leur mise en service pour le 1^{er} novembre 1860. En fait seul le 1 c sera émis au type Empire.

Le choix des couleurs de ces 3 nouvelles valeurs donna lieu à grands nombres d'essais, à de volumineux échanges de correspondances. Le 12 avril 1860 elles sont définies comme suit :

1 c olive, 2 c brun, 4 c gris perle. Le 16 mai celle du 1 c est précisée comme suit : vert olive sur papier bleuté.

Le vert du 5 c fut changé 2 fois : la couleur primitive pouvant sembler bleue sous l'éclairage de l'époque : bougies, lampes à pétrole ou gaz de ville, et la facilité de changer le vert en bleu par émanation sulfureuse, amena l'Administration à en modifier la couleur.

En mai ou juin 1860, la couleur devint « vert lumière », « vert permanent au jour et à la lumière, et beaucoup plus clair que l'ancien ». En avril 1861, après divers essais et échanges de lettres le timbre devint officiellement « vert jaune ».

Le 80 c, remplaçant le 1 F, est officiellement rouge. En 1859 Hulot diffère une commande pour faire des essais de couleur « que vous proposez de rapprocher du rouge carmine ou du rose ». Le 26 novembre 1859, le spécimen n° 2 fut adopté ; le 7^e tirage du 80 c, fin novembre-décembre 1859 donna des timbres roses.

Certains des galvanos comporteront des filets d'encadrement, qui seront supprimés lors de la dentelure. La plupart des valeurs recourent des percages ou des dentelures privées.

(12)

5c
vert



(12a)

5c
vert jaune



(12b)

5c
vert foncé



(13)

10c
blanc
type 1



(13a)

10c
jaune citron
type 1



(13b)

10c
blanc orange
type 1



(13c)

10c
brun
type 1



(13d)

10c
brun



(13e)

10c brun
clair
type 2



(13f)

10c
brun
type 2



10c
brun
clair
type 2



(13g)

10c
brun
type 2



(13h)

10c
brun
type 2



(4)

2c Bleu
type 1



14a

20c Bleu
foncé
type 1



14b

20c
Bleu noir



20c
Bleu noir
sur jaune



Rabat - Frouard



20c
Bleu grisé Nico



20c
Bleu grisé



14c
20c
Bleu sur azuré



14d
20c
Bleu sur vert



(14e)

2c bleu
sur filat intense



2c bleu
sur filat pâle



(14f)

2c bleu
laitueux.



2c bleu
laitueux/voile



2c
bleu ciel



Papier

épais

mince

2c
outremer.



2c
bleu outremer
forte.
type 2.



(14g)

2c
POSTES.

1^{er} état



2^e état n E



3^e état n F.



4^e état n F.



Piquage Suisse



Perçé en ligne.



Individuellement



Grecque



Del-Ney
de Comte.



Cartouche





Monsieur Bodin,
Garde Principal du Génie
à Nécker

Fillet
d'encadrement



Manfau
Decasur Allure
al Pottapart.

Variété
Suquet
n°25

Bleu Lettre sur crème
de 1854

Bleu tréfond; fond ligne
de mai-juin 1856.



Monsieur Battide
Larollet, l'avoué
à Charolles



Bleu Lettre n°25

Type II
Distribution d'ambulants.

Bureau noir
de 1856



Fillet



Roulette D



Planchette



Planchette





Ebau en
brun sur carton.



14
Sobr. type 2.



15

25c
Rou



16

40c
jaune orangé



16a

40c
jaune orange
vif



16b

40c
orange/paille



16c

40c
orange/gris



16d

40c
orange pâle



17

80c
carmine



17a

80c
carmine
pâle



17b

80c
carmine
rose



(17)

80c
caumin fme?
/paille



(179)

80c
rose



(180)

80c
rose pâle.



(181)

80c
rose pâle.



Emission dentelée

Le 7 décembre 1855 le Conseil des Postes décide : « les timbres-poste livrés au public par l'Administration des Postes seront pointillés... ». Les timbres anglais l'étaient depuis 1854. En janvier 1858, puis en octobre 1859, l'Administration réitérera sa demande. Hulot eut toujours de plus ou moins bonnes raisons à y opposer.

En 1861 « l'industrie privée paraît vouloir se livrer à l'opération du pointillage des timbres et le public a accueilli avec faveur ces premiers essais, très impréfais du reste... » (cf chapitre : percages et dentellures privées). Hulot fut mis en demeure. Il capitula et les premiers timbres dentelés furent livrés au public, vers septembre 1862 d'abord pour le 20 c, puis au fur et à mesure pour les autres valeurs. Certains tirages étant d'ailleurs mixtes, une partie dentelée et une partie non dentelée.

La machine, mise à la vapeur, perforait plusieurs demi-feuilles superposées à la fois (6). Elle était constituée d'une platine inférieure portant des trous sur laquelle les feuilles étaient fixées par des aiguilles devant percer les croix de repères, imprimées en même temps que les timbres, disposées sur les bords des feuilles haut et bas, et d'une platine mobile comportant les aiguilles sur une rangée horizontale de 10 cases ne présentant que trois côtés. La platine supérieure s'abaissait, perforait trois côtés de la première rangée, se relevait perforait la seconde rangée sur trois côtés également et ce faisant perforait le quatrième côté de la première rangée et ainsi de suite.

Divers moyens de repérage furent essayés : carrés de couleur divisés par une croix blanche, ou carrés pleins ; certains de ces repères se trouvent sur des feuilles non dentelées on ne peut pas de façon certaine les considérer comme repère de dentellures ; ils peuvent avoir eu un autre usage qui ne nous est pas connu.

La dentellure est 14 trous horizontalement sur 2 cm et 13,5 trous verticalement sur 2 cm également. Elle se mesure avec une carte imprimée appelée odontomètre.

(1) 1^{er} vente d'Yverdon



(2) 1^{er} vente de la Drôme



(3) 2nd vente de Valence







EMPIRE LAURÉ

Peu après le choix des couleurs de petites valeurs (cf. Empire 2^e émission), la fabrication des 2 c et 4 c fut suspendue à cause de modifications éventuelles. Seules les matrices des 2 c avaient été frappées. Après divers essais et croquis, en mai 1861 se produisit le changement d'effigie des monnaies, sur lesquelles la tête de l'Empereur est ceinte de lauriers. Le 7 juin 1861 il fut décidé d'appliquer cette modification aux timbres-poste. Un croquis et des explications furent soumis à Désiré-Albert Barre qui fut chargé de la gravure du poïnon. Celui-ci, de même format que les précédents présentait des évidemments importants pour loger les goulots portant de grands chiffres. Il ne fut pas trémplé. Ce qui permit d'y apporter des retouches en août 1864, l'état primitif ayant donné lieu à des critiques et à un échange de correspondances acerbes entre Barre et Hulot.

Ces retouches donneront naissance aux types 2 des 2 c et 4 c dont de nouvelles planches furent issues. Le 5 c n'exista qu'à l'état d'épreuve, Hulot, n'ayant pas, comme d'habitude, fait d'excès de zèle. Les autres valeurs furent oubliées, jusqu'en 1865 où il fut décidé de créer un nouveau type. Le 28 août 1865 le nouveau poïnon fut livré; de dimensions trop grandes, on en connaît des épreuves d'état.

En novembre 1866 le poïnon définitif est officiellement réceptionné et donnera les planches à 10 c, 20 c, 30 c, 40 c, 80 c.

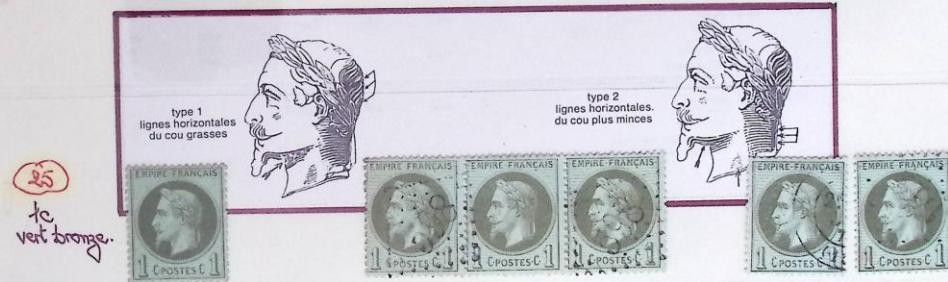
Le 30 c et le 5 F ont été créés par une décision du Conseil des Postes du 31 mars 1866.

La couleur du 30 c choisie le 23 juillet 1866 est d'abord définie comme brune, puis comme marron (15 septembre 1866), celle du 5 F violet clair.

Le poïnon du 5 F, à un type spécifique, ne fut pas gravé par Barre celui-ci ayant seulement soumis une maquette, approuvée en juillet 1866. De nombreux différends opposant Barre et Hulot, le premier refusa de graver ce poïnon. Hulot fut obligé de « bâcler » un poïnon sans valeur, à partir d'un poïnon des timbres fiscaux plus anciens, il lui faudra près de trois ans.

La fabrication et l'impression des valeurs en centimes se fera suivant les mêmes procédés antérieurement utilisés. Les 10 c et 20 c présentent deux types différents, sans que l'on connaisse la raison, le second apparaissant au milieu de 1867.

Le 5 F sera double format, 75 timbres à la feuille, le second galvano fabriqué n'ayant pas servi. La valeur est apposée en surcharge par un deuxième passage à la presse, Hulot n'étant pas graveur et incapable de réaliser des goulots. L'impression commence en août 1869 et tout de suite les différences entre certains chiffres 5 apparaissent; il nous est parvenu aucune indication concernant l'impression de la valeur.







Tache derrière l'oreille
149 B₂



2 Avril
1870.

Chapmanville Mr. Guiraud
chez monsieur Guiraud juge
Sint. Affrique aujourn

Fausse come
148 B₂

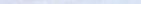


Mess. Hubert

neur

Willau

Tache blanche
entre Reb E de "EMPIRE"
81 A₁



Tache dans l'enfranement
supérieur gauche
149 A₂

Monsieur André Coldesaignes

Willau

Librairie

(3) breson





PHILATELIA

20 RUE DROUOT PARIS 9

PHILATELIA

20 RUE DROUOT PARIS 9

EXPERTS
PARIS



CERTIFICAT D'AUTHENTICITE

PHILIPPE ET THALÈS PAPADOPOULOS
EXPERTS

SAFE
dual

(35)

je veux faire
/deux

1871
type de 1862



REPUBLIQUE

CERES

Emission dentelée, dite du Siège de Paris

La chute de l'Empire amena un changement rapide. Les planches de 1849-1850 étant conservées et utilisables ; l'impression commença début octobre 1870 et continua jusqu'en janvier 1871.
Ces trois timbres furent donc utilisés d'abord exclusivement à Paris (voir Guerre de 1870). La dentelure fut naturellement utilisée.
Seul le 40 c eut une longue existence.

(36)
10c
bleu jaune



(37)
10c dentelé
brun



(38)
20c
bleu



(39)
40c
orange



(40)
40c
rouge



REPUBLIQUE

CERES

Emission provisoire de Bordeaux

La guerre de 1870 désorganisant tous les services, une délégation du Gouvernement National, établi à la chute de l'Empire le 4 septembre 1870, s'installa à Tours, puis devant l'avance ennemie à Bordeaux. Le 30 septembre 1870 M. de Roussy, délégué du Ministère des finances, s'enquiert de la possibilité de faire imprimer des timbres-poste par la monnaie de Bordeaux. Suivant la décision ministérielle du 19 octobre 1870, Steenackers, récemment nommé Directeur Général des Postes et des Télégraphes, donnait l'ordre à la monnaie de Bordeaux de commencer la fabrication le plus tôt possible.

Le 22 octobre Steenackers écrivait au Directeur des Postes de la Gironde, qui devait remplir les fonctions de garde-magasin, et lui faisait parvenir un timbre imprimé à Paris, 20 c Cérès bleu dentelle, et un premier essai réalisé sur les indications de la monnaie de Bordeaux par la maison Augé-Delille, spécialiste en gravures. Le modèle fut légèrement modifié. Le 31 octobre 1870, un contrat est signé entre la direction des Postes de la Gironde et la monnaie de Bordeaux. Les timbres, suivant la lettre du 22 octobre, devaient être conformes à ceux de Paris.

Divers essais furent entrepris, dont une gravure sur bois. Dambourgez, dessinateur lithographe, donna un dessin à la plume sur pierre qui fut adopté. Cependant les diverses opérations nécessaires à la confection des pierres d'impression modifiaient considérablement l'aspect des timbres qui n'eurent qu'une lointaine ressemblance avec le dessin original.

Il fut alors fait appel à un autre artiste, Léopold Yon, qui grava sur pierre un dessin nouveau pour le 20 c. Devant la réussite de ce nouveau timbre, les autres valeurs lui furent demandées.

La fabrication à Bordeaux n'a aucun rapport avec celle de Hulot à Paris.

20
te vert olive



REPORT I 1^{er} ÉTAT :

Ombres sous l'œil formées par des pts. impression fine sans ligne blanche derrière la tête

- a. vert-olive foncé
- b. olive sombre

REPORT I 2^e ÉTAT :

Ombres sous l'œil formées par des pts. impression usée avec léger contour blanc derrière la tête

- c. vert-olive
- d. gris-olive foncé

REPORT II

Ombres sous l'œil formées par des traits discontinus et une ligne blanche derrière la tête souligne le contour des cheveux

- e. olive
- f. vert-olive foncé
- g. olive sombre

REPORT III 1^{er} ÉTAT :

Pas de ligne blanche derrière la tête et ombres sous l'œil formées par des traits

- h. vert-olive
- i. olive

REPORT III 2^e ÉTAT :

Pas de ligne blanche derrière la tête et ombres sous l'œil formées par des traits continus

- j. olive
- k. vert-olive foncé
- l. vert-bronze

E ESSAI en noir



20
te vert olive foncé

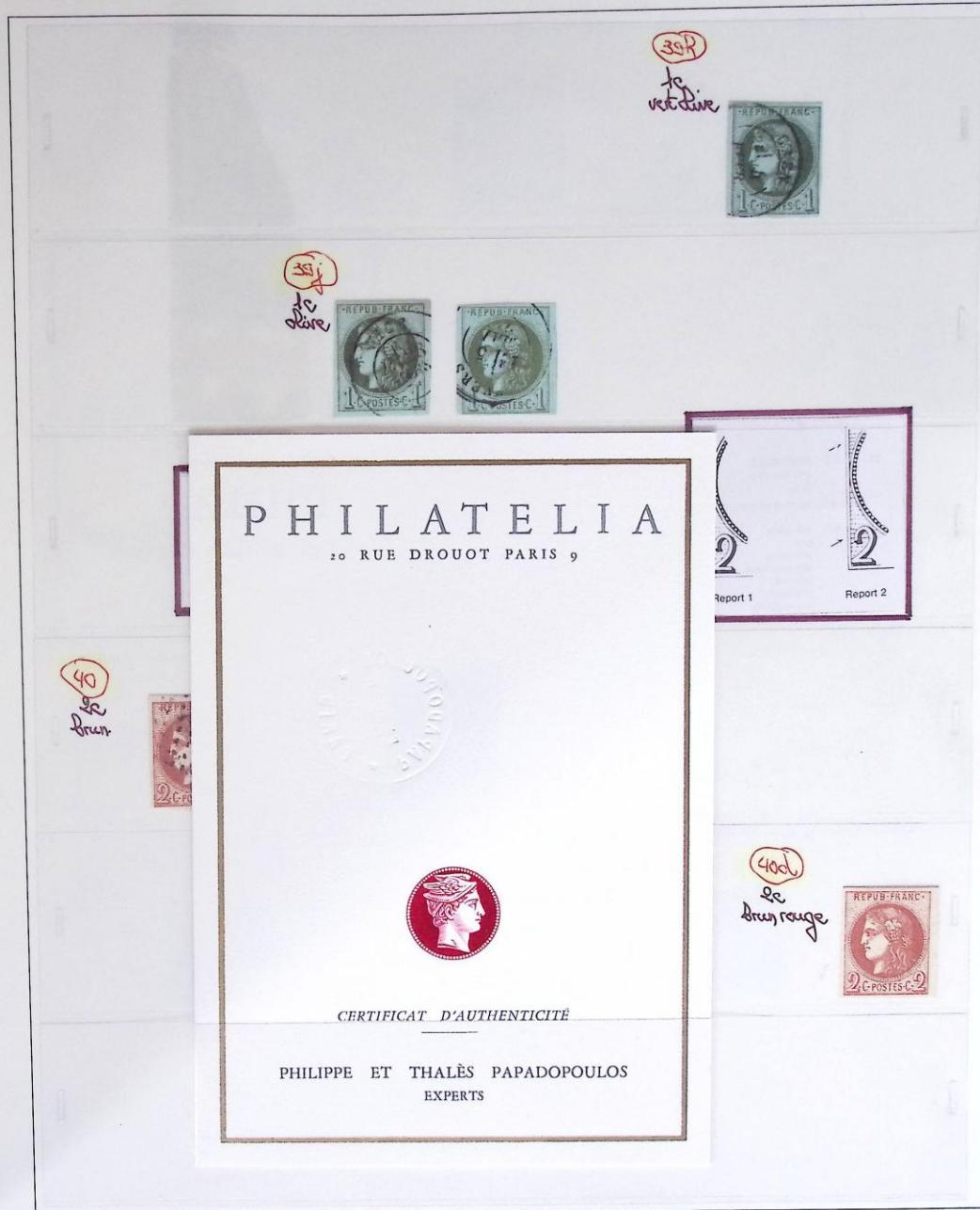


20
te olive sombre



20
te olive







REPORT I

Burelage fin. Au-dessus de la lettre P de Postes un petit trait parasite part de la ligne ondulée et va toucher le cercle. Les traits formant les ombres sous l'œil sont plus ou moins reliés entre eux.

- a. gris-jaunâtre
- b. gris

REPORT II

Burelage formé de points irréguliers. Le petit trait parasite n'existe généralement pas et les 2 perles en face du nez sont nettement reliées.

- c. gris
- d. gris foncé
- e. gris-noir
- f. gris-jaunâtre
- g. gris-lilas
- E ESSAI en noir

REPORT II DU 5 CENTIMES :

1 ^{er} état.	2 ^e état.	3 ^e état.
1 ^{er} état : impr. très fine (1 ^{er} tirage), forte ligne blanche derrière la tête, moins accentuée dans le 2 ^e tirage ; ombres de l'œil constituées par de petits traits nettement séparés les uns des autres. Impr. plus lourde (2 ^e tirage).		
2 ^e état : impression moins fine. Ombres de l'œil très fines, nettement séparées et diminuées en nombre.		
3 ^e état : cadre intérieur de l'imbrûlement à droite et à gauche « épais » nettement visible ; impr. lourde ; ligne blanche derrière la tête irrégulière et peu marquée.		



REPORT I

Impression fine sans ligne blanche derrière la tête

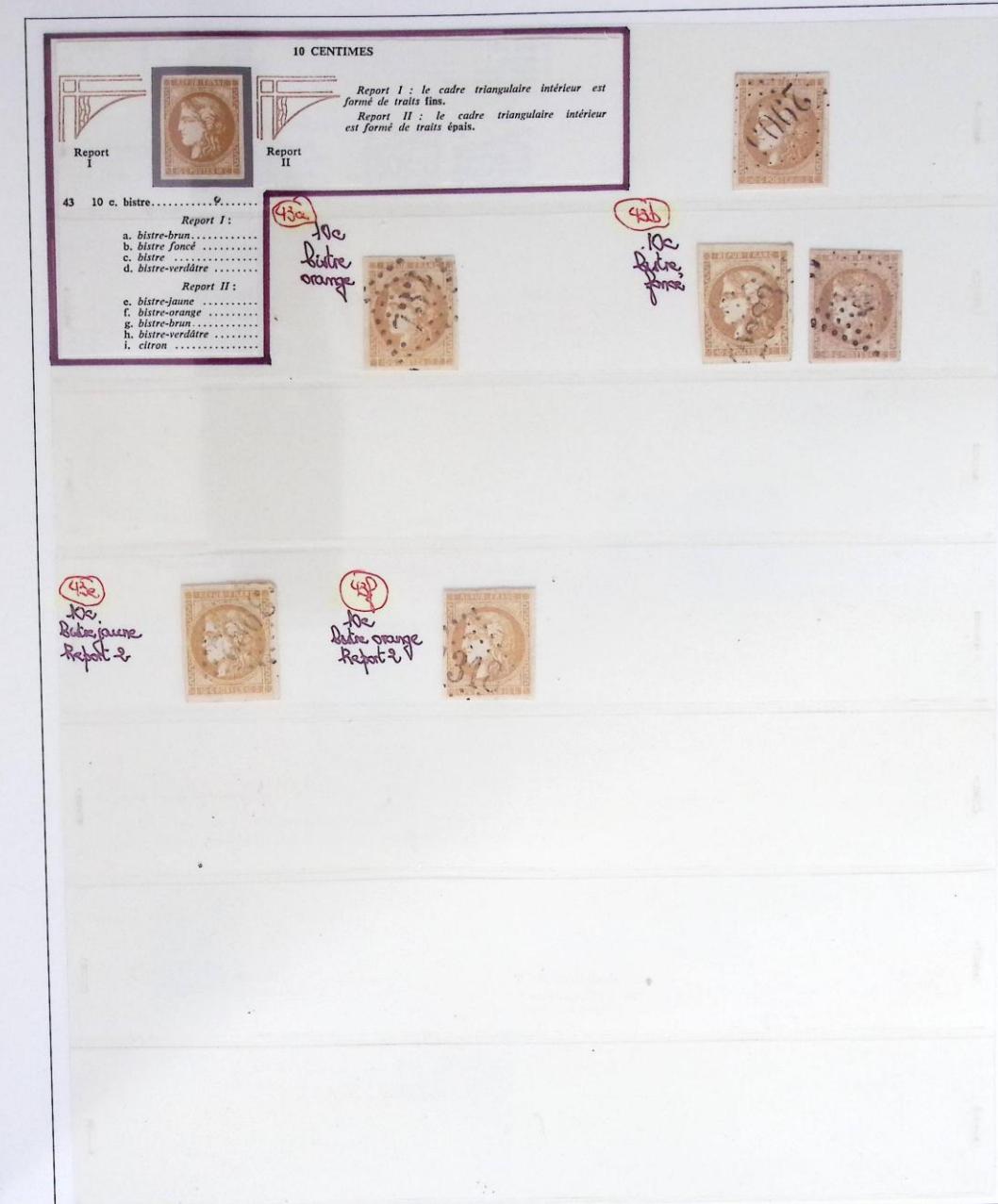
- a. vert-jaune

REPORT II

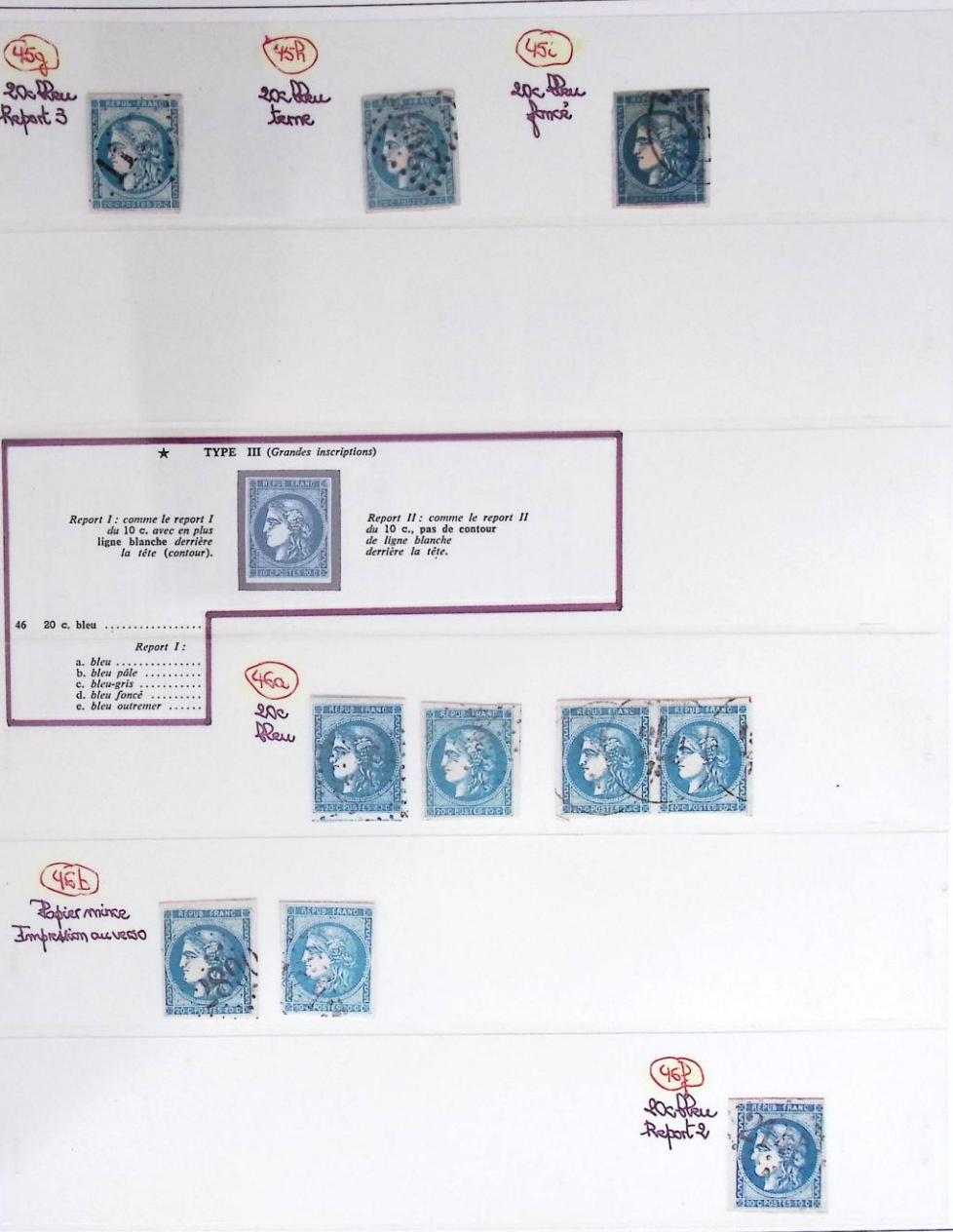
Ligne derrière la tête plus ou moins marquée

- b. vert-jaune
- c. vert-jaune foncé
- d. vert-jaune clair
- e. vert-émeraude clair
- f. vert-émeraude foncé
- g. vert
- h. vert foncé
- i. vert sauge











(46)

20c Bleu pâle
Report 2



(47)

20c Bleu foncé
Report 2



Report 2
n° 1-4-7-14
Bloc report



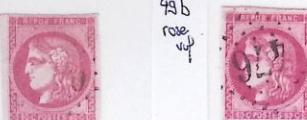
(48)

40c orange



(49)

80c rose



REPUBLIQUE

CERES

Emission 1871-1872

Après la Commune les ateliers de Hulot étaient complètement désorganisés. Le 28 septembre 1870 il lui avait été demandé de changer l'effigie de l'ex-empereur par celle de la République. A l'aide des planches de 1848-1849 Hulot avait pu imprimer les trois valeurs indispensables 10 c, 20 c, 40 c. D'après lui l'envoiissement de ses ateliers ne lui avait pas permis de mener à bien la fabrication des planches des autres valeurs à l'effigie de Cérès. Il prévoyait de commencer à les fabriquer en septembre 1871. Devant la pénurie, Hulot n'avait pour ainsi dire imprimé aucun timbre de janvier à juillet 1871, il fut décidé d'utiliser les 3.951.200 timbres trouvés dans les bureaux de Poste de Paris et de faire terminer les 11.283.600 timbres trouvés à l'Atelier. Ceux-ci furent d'ailleurs payés à Hulot. Il n'est pas possible de savoir si les 10 c, 20 c, 40 c, imprimés par les insurgés étaient du type Empire Laure ou Cérès.

Entre temps la Loi du 24 août 1871, exécutoire le 1er septembre 1871, avait augmenté les tarifs Postaux. Hulot utilisa les planches de 1850 pour imprimer les 15 c et 25 c nécessaires, tandis que la Poste faisait revenir les 10 c et 20 c, imprimés dans la même couleur, à cause des risques de confusions.

La fabrication des planches nouvelles prit un certain temps ; l'impression quotidienne suffisant à peine aux besoins, et une nouvelle méthode fut élaborée.

(50)
te vert
d'ivoire



(50b)
te vert clair
bois



(50c)
te vert
cadre inférieur
caillé



(51)
2c
rouge brun
fonce



(51a)
2c
rouge brun
fonce



53
4c gris



53
5c vert jaune / azule



53b
cadre inférieur brisé



53d.
fond ligne





56
80c rose



80c rose
carmine



57
80c
fond ligné



58
10c brun
rose



fond
ligné



59
15c
brun



59a
15c
brun
brun



59b
15c brun
jaune



fond
ligné







CORRESPONDANCES SORTIES DE PARIS
PAR BALLONS DURANT LE SIEGE

Dès le début des hostilités, l'idée d'utiliser les ballons fut soumise aux autorités militaires, d'abord dans un but purement passif : observations, réglage de tirs, etc. L'investissement de Paris allait donner un autre rôle aux aérostats. La Compagnie des Aérostats militaires, créée par Nadar le 18 août 1870, commençait des ascensions en ballons captifs, avec la Neptune, le 10 septembre. Le 19 septembre une convention, signée par Gambetta, ordonnait la fabrication de trois ballons neufs. L'investissement était effectif depuis la veille.

* * *

67 aérostats quittèrent Paris entre le 23 septembre 1870 et le 28 janvier 1871. 55 d'entre eux emportèrent officiellement du courrier, remis par l'administration des Postes. Des plis furent remis directement aux aéronautes par des particuliers de leurs amis, ou confiés à la Compagnie des Aérostats qui fabriqua et fit partir nombre de ballons pour le compte de l'administration des Postes.





LE TIMBRE CLASSIQUE

Lot intégralement scanné

Lot fully Scanned

Le Timbre Classique

4 rue Drouot

75009 Paris

Tél 01 42 46 63 72

contact@letimbreclassique.com